

# **Livret de rentrée scolaire 2018-2019 Accueil de loisirs « Les loustics »**



## **S'inscrivant dans le projet éducatif du Syndicat Scolaire, l'Accueil Collectif de Mineurs a pour vocation de :**

- contribuer à l'épanouissement de l'enfant, à son ouverture au monde et au développement de ses potentialités ;
- contribuer au « bien Vivre ensemble », à la civilité et à la citoyenneté, aux règles de comportement indispensables à la vie en société et à une vie personnelle épanouie.

Les projets éducatifs et pédagogiques sont à la disposition des familles qui souhaitent en prendre connaissance.

L'équipe d'animation est composée majoritairement de personnes diplômées. Les encadrants ont pour mission d'aider l'enfant à se construire, à grandir. Au fil des séances, les animateurs vont amener les enfants à devenir auteurs et acteurs de leurs loisirs.

Ces temps où l'enfant est au cœur des préoccupations doivent être des moments d'échanges, de partages, d'apprentissage et de détente.

Lors de l'année scolaire 2018-2019, une équipe d'animateurs leur proposera des activités pluridisciplinaires. (Cuisine, sport, danse, atelier éveil et nature, cirque, multimédia, éveil musical, art créatifs, théâtre, ...)

Documents disponibles au Syndicat :

- Règlement intérieur (dès la rentrée scolaire),
- Tarifs des différents services.

# COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour être inscrit à l'accueil de loisirs « les loustics », les enfants doivent **obligatoirement fréquenter un établissement scolaire**. Ils doivent être **autonomes** (propreté acquise).

L'accueil d'un enfant **nécessite une inscription obligatoire**, même si sa présence s'avère être occasionnelle. Un dossier d'inscription (téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau) est à compléter et à retourner au bureau du syndicat. **L'enfant ne sera accepté au sein de la structure que lorsque son dossier sera réputé complet.**

Pour être accueilli, un enfant doit **obligatoirement** être à jour de ses vaccinations. **La vaccination DT Polio est obligatoire**, le ROR et le BCG sont recommandés.

**Les inscriptions ne sont pas renouvelées automatiquement d'une année à l'autre.** La demande doit être reformulée chaque année pour l'année suivante.

# DOCUMENTS A FOURNIR

Documents **OBLIGATOIRES** à compléter et à **retourner au secrétariat**

- Le **dossier d'inscription complété**  
(Téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau)
- Une **copie du carnet de vaccination** qui doit **OBLIGATOIREMENT** être à jour,
- Une copie de **l'attestation d'assurance extrascolaire 2018-2019,**

**Les dossiers doivent être retournés au bureau du syndicat scolaire aux périodes d'ouverture :**

Lundis et vendredis : 7h45 à 9h

Mercredis : 7h45 à 12h

Jeudis : 13h à 15h

**Retour des dossiers du 25 au 29 juin 2018**

**IMPORTANT :** Ces documents ne valent pas inscription, **seul le planning complété et rendu dans les délais** vaudra réservation du ou des créneaux souhaité(s) :

- Format papier (au bureau ou sur le site)
- Via la plateforme :  
[http://cl-aci.nextsys.fr/Portail\\_Aspach](http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach)

# Du nouveau en 2018

## ❖ **Semaine à 4 jours d'école**

Depuis la rentrée de septembre 2017, la possibilité est offerte aux communes de revenir à la semaine de 4 jours. Suite à l'enquête effectuée fin 2017, une nette majorité de parents du RPI est favorable à ce retour.

En parallèle une demande d'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi matin a été formulée.

A compter du mois de septembre **les écoles du RPI reviendront donc à la semaine des 4 jours** et **l'accueil de loisirs ouvrira les mercredis matin** entre 7h15 et 12h15.

## ❖ Pour les réservations :

Dans le but de simplifier vos démarches et de moderniser l'accueil nous mettons en place pour l'année scolaire 2018 **une plateforme de réservation en ligne.**

Vous pourrez, depuis votre smartphone, tablette ou PC, **vous connecter à votre espace personnel pour inscrire vos enfants aux différents services de l'accueil de loisirs** (périscolaire, restauration et mercredis).

**La réservation sera possible pour un ou plusieurs mois ou l'année scolaire.**

Le dossier d'inscription reste en format papier et est à retourner au bureau du syndicat avant la rentrée.

**Lien vers la plateforme de réservation :**

[http://cl-aci.nextsys.fr/Portail\\_Aspach](http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach)

**DEMANDEZ VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE PAR MAIL A :**

[contact@syndicatscolaire-petitedolller.fr](mailto:contact@syndicatscolaire-petitedolller.fr)



DISPONIBLE DES LE 2 JUILLET 2018 !

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**Le syndicat scolaire propose un service d'accueil périscolaire, aux enfants qui fréquentent ses écoles.**

- **le matin**, à partir de 7 h 15 accueil à l'accueil de loisirs à Aspach le haut, un transport scolaire est organisé pour transporter les enfants aux écoles.

- **le midi** restauration scolaire, un transport scolaire est organisé depuis les différentes écoles jusqu'à l'accueil périscolaire.

- **le soir** activités jusqu'à 18 h 30, dans les locaux du syndicat scolaire, pour tous les enfants scolarisés sur le RPI.

➤ **Sortie d'école - 16 h 45, accueil péri 1** : il permet aux enfants de revenir au périscolaire en bus et de prendre un goûter.

➤ **16 h 45 – 17 h 45, accueil péri 2** : l'enfant à le choix entre :

*Les ateliers thématiques* (sport, théâtre, cuisine, ...) avec inscription **pour la totalité de la période et départ uniquement à partir de 17h45**

ou

*L'accueil périscolaire* avec départs échelonnés.

- **17 h 45 – 18 h 30, accueil périscolaire 3** : accueil périscolaire avec départ échelonnés, une salle et une surveillance est mise en place pour les enfants qui souhaitent se retrouver au calme en fin de journée, ils ont la possibilité de lire ou commencer leur devoirs.

**L'équipe d'animation ne prend en charge que les enfants inscrits.** Les inscriptions peuvent se faire à l'année, au trimestre ou au mois. L'inscription en accueil périscolaire est obligatoire par courriel, par papier via le formulaire disponible sur notre site ou à l'accueil, ou par la plateforme d'inscription en ligne

**Toute absence de l'enfant (maladie, absence de l'enseignant ou sortie scolaire) doit être signalée au préalable au Syndicat.** Toute absence pour le jour même, non signalée avant 9h00 sera facturée en totalité.



# ACCUEIL DE LOISIRS

Le syndicat scolaire propose un service d'accueil de loisirs pour les périodes des mercredis et des vacances scolaires.

**Pour la période des mercredis**, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) à l'année, au trimestre ou au mois. L'inscription se fait par la plateforme d'inscription en ligne, par courriel ou par le formulaire papier disponible au bureau et sur le site internet du syndicat.

## **Horaires d'accueil des mercredis**

De 7 h 15 à 12 h 15, un programme d'activités sera proposé entre chaque période de vacances.

**Pour la période des vacances scolaires**, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) dès que vous recevez le programme d'activités jusqu'à la date limite inscrite sur le programme. Toute inscription est définitive et vaut facturation.

## **Horaires d'accueils des vacances scolaires, du lundi au vendredi :**

- Journée complète avec repas : de 7 h 15 à 18 h 15. Les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h30, et le départ est possible à partir de 16h30, en cas de sortie ces horaires peuvent être modifiés, l'information apparaîtra dans le programme.  
Pour une arrivée en dehors de ces horaires, merci de prendre contact avec le syndicat.

Le goûter reste à la charge des parents, merci de prévoir une bouteille ou une gourde et un goûter.

# NOUS CONTACTER

## **Syndicat Scolaire de la Petite Doller**

2, Place de Rochetoirin – ASPACH LE HAUT

68700 ASPACH-MICHELBAACH

Mail: [contact@syndicatscolaire-petitedoller.fr](mailto:contact@syndicatscolaire-petitedoller.fr)

Tél: 03 89 48 97 11

## **Permanence téléphonique :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Mercredi de 7h45 à 12h00

## **Horaires d'ouverture :**

Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi : de 7h45 à 9h00

Mercredi : de 7h45 à 12h00

Jeudi : de 13h00 à 15h00

Site internet :

<http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr/>

Réservation en ligne :

[http://cl-aci.nextsys.fr/Portail\\_Aspach](http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach)

Livret de rentrée scolaire 2018/2019  
Syndicat Scolaire de la Petite Doller

